

Le point de vue des cantons 2/2023 : En ligne de mire

Allier agglomérations et biodiversité

Comment les agglomérations peuvent renforcer la biodiversité et valoriser le paysage

La biodiversité suisse est menacée. Dans le cadre du projet « Développer la biodiversité et la qualité paysagère dans les agglomérations », la Conférence tripartite a développé des stratégies et des instruments pour permettre à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes de faire face à ce défi.

Des écosystèmes intacts au sein desquels prospèrent une faune et une flore variées exercent des fonctions écologiques essentielles à la vie humaine et participent d'une meilleure qualité de vie. Il est donc d'autant plus alarmant que la biodiversité en Suisse soit en déclin. Un tiers des espèces et la moitié des types de biotopes sont en effet menacés. La Confédération, les cantons et les communes doivent agir ensemble et de manière résolue pour contrer ce phénomène, dans une optique globale de lutte contre le dérèglement climatique. Car la biodiversité permet aux écosystèmes d'être plus résistants aux changements climatiques.

Les agglomérations aussi peuvent promouvoir la biodiversité

Surfaces réduites, imperméabilisation progressive des sols, pollution de l'eau et de l'air et émissions lumineuses... Dans les agglomérations densément peuplées qui se développent rapidement, la biodiversité est particulièrement mise à mal. Mais cette évolution n'est ni une fatalité, ni irréversible. Par des mesures ciblées, les agglomérations peuvent contribuer à la promotion de la biodiversité et ainsi améliorer la qualité paysagère.

Si les villes-centres ont une longueur d'avance sur cette question, de nombreuses communes d'agglomérations n'ont pas encore adopté d'approche systématique. Sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), la [Conférence tripartite](#) (CT) a donc initié le projet « Développer la biodiversité et la qualité paysagère dans les agglomérations ». La CT est une plateforme politique de la Confédération, des cantons, des villes et des communes, qui vise à encourager la coopération entre les échelons de l'État et entre les espaces urbains et ruraux.

Ce projet a pour objectif de relier entre eux les milieux naturels, de préserver les espèces spécifiques à l'espace urbain et de permettre à la population d'accéder à la nature là où elle habite et dans des zones de détente de proximité. Cela va aussi dans le sens d'un développement vers l'intérieur de qualité, qui mise sur l'augmentation des espaces verts en plus de la densification du bâti.

Volets et grands axes

Le projet est partie intégrante du plan d'action relatif à la Stratégie Biodiversité Suisse ; il comporte plusieurs volets et s'articule autour de quatre grands axes :

- Encourager la végétalisation de parcelles individuelles, la mise en réseau de zones naturelles dans les agglomérations transfrontalières et l'aménagement du territoire proche de la nature à l'échelle d'une commune : la promotion de la biodiversité et de la qualité paysagère a lieu à différents niveaux. Il convient donc d'améliorer les conditions juridiques et financières aux trois échelons de l'État. Un volet ultérieur a analysé de manière approfondie comment les cantons appliquent le droit fédéral. Un autre a permis d'élaborer des dispositions de référence assorties de recommandations pour la mise en œuvre de la compensation écologique aux échelons cantonal et communal.
- Compiler les connaissances et, le cas échéant, les approfondir afin de les rendre exploitables. Ainsi, l'état actuel de la recherche dans les domaines de la végétalisation des bâtiments et de la promotion de la faune sauvage a été intégré dans des recommandations concrètes relatives à la planification, la réalisation, l'entretien et l'exploitation.
- Ancrer auprès des milieux spécialisés les connaissances nécessaires pour assurer la promotion de la biodiversité et de la qualité paysagère. Disposer d'exemples concrets permettra de tirer des conclusions sur les pratiques à suivre et les obstacles à éviter lors de la mise en œuvre. Les exemples seront compilés de telle manière que d'autres puissent profiter des expériences faites.
- Sensibiliser les actrices et les acteurs, tous échelons de l'État confondus, aux enjeux de la biodiversité et de la qualité paysagère, et les mettre en réseau. Les échanges sur le plan technique s'intensifieront et des offres de conseil et de formation continue seront développées. Une plateforme de communication numérique est actuellement à l'étude, laquelle devrait faciliter l'échange d'informations et d'expériences ainsi que le réseautage.

Clôture du projet et rapport de synthèse

Le projet s'est achevé fin 2022. Les résultats des différents volets ont été résumés dans un [rapport de synthèse](#). La mise en œuvre de certaines mesures se poursuivra au-delà de la durée du projet et bénéficiera d'un suivi étroit de la CT.